



refus des prestations de la caf

Par jruiced, le **05/03/2010** à **15:47**

Bonjour,

vous avez un refus de la caf concernant vos prestations familiales car on vous demande le certificat Ofii mais vous ne l'avez pas parce que vos enfants sont entrés hors procédure de regroupement familial. Alors n'hésité pas à me le dire car il y a une procédure à faire et demander la rétroactivité de vos droits.

A bientôt